



La référence aéronautique

EPL/U & EPL/P

Pilote de ligne

2019



Pilote de ligne : l'exigence

L'ENAC organise la sélection des élèves Pilotes de Ligne (EPL). Cette sélection comporte 3 concours différents. La présente brochure concerne uniquement les concours EPL/U et EPL/P ouverts aux détenteurs des certificats constitutifs des épreuves théoriques du brevet de pilote de ligne.

Le concours EPL/S fait l'objet d'une brochure différente consultable sur :

www.enac.fr

Rubrique «Formations/EPL»

Les candidats ne peuvent pas se présenter à plusieurs filières du concours EPL la même année.

Dates du concours

Épreuves d'admission

à partir du **13 mai 2019**.

Voir chapitre «Déroulement des concours - Carnet de bord p. 4».

Nombre de places

En 2019, il y aura probablement 4 places pour le concours EPL/U et 2 places pour le concours EPL/P.

Conditions d'admission

CONCOURS EPL/U

Ce concours s'adresse aux titulaires d'un diplôme scientifique de niveau minimum Bac + 2

Les conditions pour concourir :

- être ressortissant de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen ;
- être âgé de plus de 17 ans et de moins de 28 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours
- être dégagé des obligations de recensement et d'appel de préparation à la défense (au plus tard le 1^{er} jour des épreuves du concours) ;
- être titulaire du baccalauréat et d'un diplôme permettant l'inscription en 3^{ème} année de licence scientifique ou technique dans une université française ou être en possession de 120 crédits à l'issue d'une L2 ;
- être détenteur des examens théoriques requis pour la délivrance de la licence de pilote de ligne avion (ATPL(A)) datés de moins d'un an au 1^{er} janvier de l'année du concours (plus conditions médicales, voir pages suivantes).
- avoir réussi l'examen d'aptitude à la langue anglaise (FCL .055 D)

CONCOURS EPL/P

Ce concours s'adresse aux bacheliers, titulaires de la licence de pilote professionnel avion (CPL(A)).

Les conditions pour concourir :

- être ressortissant de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen ;
- être âgé de plus de 18 ans et moins de 30 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- être dégagé des obligations de recensement

et d'appel de préparation à la défense (au plus tard le 1^{er} jour des épreuves du concours) ;

- être titulaire, à la date d'inscription au concours, d'un baccalauréat général ou technologique ou d'un diplôme équivalent permettant l'inscription dans une université scientifique ou technologique française ;
- être titulaire de la licence de pilote professionnel avion (CPL(A)), d'une qualification de classe ou de type en état de validité et d'un certificat d'aptitude médicale de classe 1 et des examens théoriques requis pour la délivrance de la licence de pilote de ligne avion (ATPL(A)) datés de moins de 18 mois au 1^{er} janvier de l'année du concours. Ce délai ne s'applique pas pour les candidats titulaires de la qualification de vol aux instruments avions IR(A) en état de validité ;
- avoir réussi l'examen d'aptitude à la langue anglaise (FCL .055 D)

Toutes les licences : ATPL(A), CPL(A) et FCL 055D doivent être délivrées en application du règlement UE n° 1178/2011 du 3 novembre 2011 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables au personnel navigant de l'aviation civile.

NB : Pour les candidats ne possédant pas encore le CPL(A) définitif, le formulaire de compte-rendu d'examen en vol pour le CPL et la qualification IR suffit pour l'inscription.

La licence définitive vous sera demandée à l'entrée en formation.

Toutes ces pièces sont à fournir à l'ENAC dès votre inscription. (Voir page 7).

IMPORTANT

Le candidat ne peut pas se présenter plus de trois fois au concours EPL.

Aptitudes médicales : gare aux conditions physiques !

Il est demandé aux candidats du concours EPL/U de prendre connaissance des normes d'aptitude médicale consultables sur Internet : www.enac.fr, rubrique «Formations/EPL», faisant référence à l'annexe FCL3 Sous-partie B de l'arrêté du 27 janvier 2005 relatif aux normes médicales de classe 1.

Les concours EPL/U et EPL/P

Déroulement des concours Carnet de bord

Allier maîtrise de l'anglais, et qualités physiques et morales : tels sont les critères de la sélection pour les concours EPL. Originalité de ces sélections : le déroulement tout à fait particulier des concours dont les étapes successives exigent de vous une solide motivation et des aptitudes réelles pour exercer le métier de pilote de ligne. Ces 2 concours ne comportent pas d'épreuves écrites d'admissibilité. Ils se déroulent en 5 étapes. Chacune d'elles est éliminatoire :

étapes 1 à 3 : vous passerez des épreuves psychotechniques, psychomotrices, psychologiques, l'oral d'anglais.

La durée des épreuves sera d'une journée entre le **13 et le 17 mai 2019** pour les épreuves psychotechniques et psychomotrices, puis, en fonction des résultats obtenus, 1 journée (**entre le 17 et le 21 juin 2019**) pour les épreuves psychologiques et l'oral d'anglais.

étapes 4 : au vu des résultats à l'issue de l'ensemble de ces épreuves, les candidats au concours EPL/U seront convoqués pour passer leur visite d'aptitude médicale (classe I).

Épreuves d'admission

Oral d'Anglais (coef. 1)

(seule épreuve notée)

S'exprimer couramment en anglais et comprendre la langue parlée par des anglophones de diverses origines et des non-anglophones est une condition indispensable pour exercer le métier de pilote de ligne, la sécurité des vols dépendant pour une part de cette compétence.

Nature de l'épreuve

Sur un fichier sont enregistrés quatre rubriques de journal parlé. Au terme de votre temps de préparation (20'), vous devrez présenter à l'examinateur un compte rendu de deux d'entre elles. Ce compte rendu devra être à la fois précis et détaillé ; il doit permettre à l'examinateur d'évaluer votre capacité de compréhension de la langue parlée. Vous disposez de 20 minutes pour choisir deux rubriques, les écouter et en préparer un compte rendu. Vous pouvez prendre des notes, mais vous ne devez pas rédiger votre exposé et encore moins le lire lors de l'interrogation. Une fois le compte rendu terminé, l'examinateur entamera une conversation avec vous. L'échange pourra traiter d'un thème de votre compte rendu ou s'orienter vers un autre sujet. Votre entretien ne devra pas excéder 15 minutes au total (compte-rendu plus conversation).

Notation de l'épreuve

L'épreuve est notée de 0 à 20. Les points se répartissent comme suit :

- compréhension orale : 0 à 20
- expression orale : 0 à 20

Tout candidat ayant obtenu une note inférieure à 10/20 sera éliminé.

Épreuves Psychotechniques Épreuves Psychomotrices et Épreuves Psychologiques

Elles se déroulent en 2 étapes :

1- épreuves psychotechniques et psychomotrices

Elles ont pour but d'évaluer, les capacités des candidats à suivre la formation théorique et pratique dispensée par l'ENAC ainsi qu'à exercer la profession de pilote de ligne au sein d'une compagnie aérienne. Elles sont constituées d'une série de tests informatisés. Elles se déroulent sur une journée et sont éliminatoires. Elles ne nécessitent aucune connaissance particulière.

2- Epreuves psychologiques

Épreuves de groupe et entretiens : l'objectif de ces épreuves est d'évaluer chez les candidats les compétences non techniques indispensables pour suivre une formation théorique et pratique EPL, les capacités à travailler en équipage et exercer à terme les fonctions de commandant de bord au sein d'une compagnie aérienne. Le candidat est observé, pour les épreuves de groupes, par un groupe d'examineur composé d'au moins un pilote et un psychologue. Ensuite le candidat est reçu séparément en entretien par le (ou les) psychologue(s) ainsi que par le (ou les) pilote(s).

Ces épreuves ne nécessitent aucun connaissance particulière de la part des candidats.

A l'issue de ces épreuves, le groupe des examinateurs rend l'avis suivant :

- Avis défavorable : le candidat est éliminé.
- Avis favorable.
- Avis très favorable.

Pour les candidats EPL/P

Évaluation simulateur.

Les candidats seront convoqués une journée supplémentaire pour une évaluation sur entraîneur au vol FNPT, l'épreuve portant sur le pilotage, l'organisation à bord et la conduite du vol. Cette épreuve est éliminatoire et durera environ 45 min.

Le classement

Pour chaque filière, les candidats sont classés en deux groupes A et B :

Le groupe A est constitué des candidats ayant reçu un avis très favorable à la deuxième phase des épreuves d'admission.

Le groupe B est constitué des candidats ayant reçu un avis favorable à la deuxième phase des épreuves d'admission.

Au sein de chacun de ces groupes, les candidats font l'objet d'un classement entre eux selon les autres critères de classement ci-après. Les candidats seront classés à partir de la note obtenue à l'épreuve d'anglais.

Le classement final fait apparaître en premier le classement final du groupe A, puis le classement final du groupe B.

Examen Médical

Il est assuré par un centre d'expertise de médecine aéronautique.

ATTENTION

Les Élèves Pilotes de Ligne doivent être conscients du fait qu'ils peuvent être éliminés à n'importe quel moment de leur formation en cas d'inaptitude à poursuivre celle-ci de manière normale. En effet la formation d'Élèves Pilotes de Ligne est une formation professionnelle basée sur l'acquisition progressive et successive des connaissances nécessaires. Chaque nouvelle leçon ou exercice, notamment pour les phases pratiques, ne peuvent être entrepris que lorsque les éléments précédents sont assimilés.

Tout lauréat exclu du cursus de formation ne peut plus se présenter au concours.

Faire ses études de Pilote de Ligne

La formation

La filière nationale ENAC vous permettra d'acquérir les connaissances aéronautiques et la maîtrise professionnelle spécifiques au métier de pilote de ligne.

La formation pratique se déroule dans les centres ENAC. Sa durée dépend de l'expérience aéronautique des élèves. Dans les centres, les élèves se préparent à la licence de pilote professionnel avion (CPL(A)), assortie de la qualification de vol aux instruments (IR) sur avion multimoteur en condition d'opération multipilote, ainsi qu'au certificat de formation au travail en équipage (MCC).

Conditions de scolarité

Dans les centres ENAC toutes les dépenses techniques relatives à la formation sont prises en charge par la Direction Générale de l'Aviation Civile. Par contre, les frais d'hébergement et de restauration sont à votre charge.

Il vous sera demandé des frais de scolarité de **1 320 €/an**.

L'hébergement dans les centres ENAC de Carcassonne, Grenoble et Saint-Yan peut être proposé sous réserve de disponibilité. L'ENAC ne dispose pas d'hébergement à Montpellier.

Bourses

Les élèves de moins de 28 ans peuvent bénéficier d'une bourse d'entretien, dans la limite des crédits fixés par la Direction Générale de l'Aviation Civile.

S'inscrire au concours EPL/U et EPL/P

Inscription par internet uniquement :
<https://concours.enac.fr>

du lundi 3 décembre 2018
au jeudi 28 mars 2019 à minuit
Aucune inscription ne sera acceptée
après le 28 mars 2019.

Attention

Avant toute inscription, le candidat devra s'assurer d'une adresse mail valide pour toute la durée du concours.

Saisie et validation des données

Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription et un mot de passe confidentiel **par concours** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin du concours. En cas de problème, appeler le :

05 62 17 40 76

De 14 h 00 à 17 h 00 les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours, et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission à l'ENAC.

Droits d'inscription

- Les droits d'inscription au concours EPL/U et EPL/P 2018 sont de **165 €**.
- Gratuité pour les boursiers du gouvernement français, la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales 2018/2019 est à déposer en ligne sur votre espace privé dans un délai de 7 jours.

Paiement des frais d'inscription

Paiement par carte bancaire exclusivement. Les candidats devront indiquer le numéro de la carte, la date d'expiration (mois, année) les chiffres du cryptogramme situé au dos de la carte. Si le paiement est accepté, votre inscription sera immédiatement validée.

Imprimer la fiche d'inscription, à joindre avec les pièces à fournir dès l'inscription

Dans le cas où vous renonceriez à concourir pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement, dédommagement ou report ne sera possible.

Pièces à fournir

et à déposer au format PDF sur votre espace personnel :

- Diplôme permettant l'inscription en année de licence scientifique ou technique dans une université française (EPL/U) ou du baccalauréat ou du diplôme équivalent (EPL/P).
- Examen d'aptitude à la langue anglaise (FCL .055 D).
- Certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.
- Certificat d'aptitude aux épreuves théoriques, de la licence de pilote de ligne avion ATPL(A), ou à défaut des certificats constitutifs des épreuves théoriques de la licence de pilotage de ligne avion.
- PPL (candidats EPL/U).
- Licence de pilote professionnel avion (CPL/A) (ou à défaut, le formulaire de compte-rendu d'examen en vol).
- Certificat d'aptitude médicale de classe 1 (candidats du concours EPL/P).

Principales données du concours EPL/U et EPL/P 2018

	EPL/U	EPL/P
Inscrits	50	29
Admis	4	2

Pour en savoir plus

Vous obtiendrez tout renseignement complémentaire sur le concours et la formation EPL :

- Par téléphone au **05 62 17 40 76** auprès de **Viviane BAROLLO** Département AViC, ENAC de 14 h 00 à 17 h 00 les lundis, mardis, jeudis, vendredis.
- Par internet : www.enac.fr
Rubrique «Formations/EPL»

